



Des nouvelles de PV

Lancement de 24 heures textos

C'est avec grande fierté que l'Association vous convie à assister au lancement de l'outil de sensibilisation et de prévention *24 heures textos*¹, en présence de la réalisatrice de la vidéo, M^{me} Mireille Hébert, et de plusieurs de ses artisans.

L'événement aura lieu le **8 avril prochain, de 17h à 20h, à la Cinémathèque québécoise, au 335, boul. de Maisonneuve Est à Montréal**. La projection sera suivie d'une période d'échanges avec le public.



Le contexte

Les adolescents et adolescentes d'aujourd'hui sont nés dans un monde où Internet et les médias sociaux sont omniprésents. Téléphone intelligent, tablette, ordinateur, ces technologies font partie de leur existence, et les jeunes n'imaginent pas devoir s'en passer. Si ces nouveaux modes de communication offrent de formidables occasions de rapprochement entre jeunes, qu'arrive-t-il lorsqu'ils sont utilisés pour harceler, blesser, intimider ou diffuser, sans consentement, des images suggestives ou sexuelles d'une personne mineure ?

24 heures textos a été créé pour les milieux scolaires et jeunesse afin de discuter de ces enjeux avec les jeunes et les mobiliser dans la recherche de solutions. Nous avons choisi de situer ces formes de violence dans le contexte des relations amoureuses entre adolescents où le cyberharcèlement est plus fréquent que l'intimidation, et le sextage, une pratique répandue. Cette décision est aussi motivée par le fait que les victimes éprouvent de la difficulté à confier à des adultes ce qu'elles subissent lorsque cela concerne leur intimité ou leur vie amoureuse, ce qui les rend plus vulnérables.

Le Québec s'est doté récemment de la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**. De son côté, le gouvernement

Sommaire

- 1 Des nouvelles de PV
- 5 Place aux membres et partenaires
- 6 Flash juridique
- 6 Capsule historique
- 7 Capsule hors-frontières
- 8 Parutions
- 9 À l'agenda
- 10 Annonces

fédéral s'apprête à adopter le projet de loi C-13 qui rendrait criminelle la diffusion d'images intimes d'une personne sans son consentement (consultez le « **Flash juridique** » de ce même bulletin pour en savoir davantage). Intervenir face au sextage et au cyberharcèlement chez les jeunes est plus que jamais à l'ordre du jour.

Nous espérons que *24 heures textos* incitera à agir pour faire cesser les cyberviolences qui blessent au quotidien un nombre important d'adolescents, en particulier des filles, et qui préoccupent grandement les familles, les écoles et les communautés.

La vidéo

Maude, une élève de 16 ans, dynamique et enjouée, est follement amoureuse de Vincent, un garçon attentionné fréquentant son école secondaire. À travers cette relation fusionnelle, si commune à l'adolescence, nous sommes témoins de la

1- La vidéo *24 heures textos* est une adaptation cinématographique de la pièce de théâtre du même nom créée par Mise au jeu à la demande et avec la collaboration de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes.

manière dont les textos, sextos et médias sociaux favorisent le rapprochement et l'intimité chez les jeunes, mais peuvent aussi, en quelques clics, se transformer en de redoutables outils de harcèlement et d'intimidation.

La vidéo démontre comment le cyberharcèlement est une forme de violence particulièrement intrusive. Elle ne s'arrête pas lorsque Maude est à l'école. Elle la suit sur son téléphone intelligent, son ordinateur personnel et envahit sa vie privée. Dès lors, l'adolescente n'a plus aucun moment de répit, comme si elle était en permanence dans la mire de son amoureux. Et lorsque l'insécurité et la jalousie de celui-ci sont à leur comble, la transmission d'une vidéo à caractère sexuel sur Internet fera d'énormes ravages.

Notez que la vidéo s'adresse à un public âgé de 13 ans et plus et qu'il n'est pas conseillé de la présenter à des plus jeunes.

Le guide d'accompagnement

Ce guide vise à former des personnes-ressources à animer une activité de sensibilisation auprès des jeunes à l'aide de la vidéo *24 heures textos*. Il apporte des informations essentielles, des suggestions d'animation et des pistes concrètes d'intervention auprès des jeunes victimes, témoins et auteurs. Le guide d'accompagnement fournit également des éléments de réflexion, de prévention et d'action pour les enseignants, les intervenants et les parents, ainsi que des références à des ressources utiles.

Consultez la table des matières du guide >>

Les publics cibles

- Jeunes filles et garçons âgés de 14 à 17 ans de troisième, quatrième ou cinquième secondaire.
- Public mixte composé d'adolescents, d'adolescentes et d'adultes qui les accompagnent. Ces adultes peuvent être :
 - > des parents ;
 - > des enseignants ;
 - > des professionnels du milieu de l'éducation : psychoéducateurs, psychologues, techniciens en éducation spécialisée, animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire ;
 - > des professionnels de la santé et des services sociaux, tels des infirmières scolaires, travailleurs sociaux, psychoéducateurs et autres intervenants œuvrant dans les CLSC ou les centres jeunesse ;
 - > des intervenants communautaires.

Les contextes d'animation

- Cours offerts aux élèves de troisième, quatrième ou cinquième secondaire.
- Cours ou ateliers offerts dans les centres de formation professionnelle (jeunes de 14 à 17 ans).
- Ateliers offerts par un organisme communautaire, un CLSC ou un centre jeunesse réunissant des jeunes de 14 à 17 ans et/ou des parents.

L'outil sera en vente sur place au prix de 25,00\$. Pour assister au lancement, prière de confirmer votre présence au 514 526-9037 ou à aqpv@aqpv.ca. Si vous ne pouvez y assister, il vous est tout de même possible de commander la vidéo et son guide d'accompagnement en [clicquant ici >>](#)

Que faire face au cyberharcèlement et au sextage exercés par des jeunes ?

Comment aider les filles et les garçons aux prises avec ces formes de cyberviolence ?

Où et comment tracer la ligne entre *vie privée* et espace public, amour et *contrôle*, rapprochement et *harcèlement*, intimité sexuelle et *pornographie* juvénile, *geste banal* et acte *illégal*, immaturité et criminalité, *victime* et auteur du *délit*, spectateur passif et *témoin* actif, *aide* et dénonciation, *responsabilisation* et *judiciarisation*, *droits* des victimes et *responsabilités* des *jeunes*, des *parents* et des *écoles* ?

Il nous faut réfléchir et agir avec les jeunes sur toutes ces questions.

Un projet en partenariat avec



Financé par



Ministère de la Justice
Canada



Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice

Stéphane Bergeron, ministre de la Sécurité publique

Agnès Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
ministre du Travail et

ministre responsable de la Condition féminine

Véronique Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux
et à la Protection de la jeunesse

Projet de loi C-479

Le 25 février dernier, M^{me} Arlène Gaudreault, présidente de l'AQPV, a présenté devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes les commentaires de l'Association en lien avec le **projet de loi C-479, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (équité à l'égard des victimes)**.

Ce projet de loi a pour objet de modifier la Partie II de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition relativement à certains des sujets suivants :

- la présence des victimes ou de membres de leur famille lors des audiences de libération conditionnelle ;
 - la prise en considération, par la Commission des libérations conditionnelles du Canada, des déclarations des victimes dans ses décisions relatives à la libération de délinquants ;
 - la manière dont peuvent être présentées les déclarations des victimes lors des audiences de libération conditionnelle ;
 - la communication aux victimes de renseignements pris en considération par la Commission dans ses examens ;
 - l'obligation de fournir la transcription d'audiences de libération conditionnelle aux victimes et aux membres de leur famille ainsi qu'aux délinquants ;
 - la notification des victimes lorsqu'un délinquant bénéficie d'une permission de sortir ou d'une libération conditionnelle ou d'office.
- Que la LSCMLC reconnaisse explicitement le droit, pour la victime qui en fait la demande, de lire la déclaration rédigée et déposée en conformité avec les mesures prévues dans cette loi.
 - Que la LSCMLC soit modifiée afin d'y introduire le droit des victimes de présenter une déclaration lorsque le délinquant renonce à son audience ou que celle-ci est reportée et que la Commission procède à l'examen.
 - Que la LSCMLC soit modifiée afin d'autoriser une personne qui soutient la victime et qui l'accompagne au moment de l'audience puisse présenter la déclaration de la victime en son nom.
 - Que la LSCMLC soit modifiée afin de permettre aux victimes d'écouter ultérieurement, sans les conserver, les audiences des libérations conditionnelles.
 - Que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale sollicite des expertises sur les questions et les enjeux reliés à la sécurité et à la protection de la vie privée que soulève la transmission automatique des renseignements aux victimes afin de prendre des décisions éclairées dans l'intérêt des parties concernées.

Plusieurs recommandations concernant l'exercice des droits des victimes dans le système correctionnel ont été formulées au Comité par M^{me} Gaudreault, au nom de l'AQPV. En voici quelques-unes.

- Que la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC) soit modifiée afin que les victimes qui en font la demande soient autorisées par la Commission des libérations conditionnelles du Canada à y assister par téléconférence ou à l'aide d'autres technologies d'accès à distance en temps réel.
- Que la LSCMLC soit modifiée afin que les victimes soient autorisées à lire leur déclaration lors d'une vidéoconférence.

Par ailleurs, des modifications majeures figurent dans le projet de loi C-479 relativement aux modifications sur l'allongement du délai entre les audiences de libération conditionnelle pour les personnes condamnées à perpétuité, à des sentences indéterminées ou à des crimes violents énumérés à l'Annexe 1 de la LSCMLC.

Dans l'intérêt des victimes et de la protection de la société, l'AQPV a rappelé l'importance que la Commission des libérations conditionnelles du Canada puisse avoir un pouvoir discrétionnaire lui permettant de tenir compte des progrès du délinquant lors de l'examen de la mise en liberté dans le cas des personnes condamnées à perpétuité ou à des sentences indéterminées. En ce qui a trait aux personnes condamnées en vertu de crimes violents inscrits à l'Annexe I, nous avons réitéré la nécessité de maintenir des mesures et des programmes de réinsertion sociale comme dispositifs pouvant mieux assurer la protection de la société.

Pour consulter l'ensemble du document présenté, [cliquez ici >>](#)

L'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique — Niveau intermédiaire

Formatrice : Pascale Brillon, psychologue
Québec | 28-29 avril 2014

Cette formation s'adresse uniquement aux intervenants ayant déjà suivi la formation de niveau 1 sur le TSPT et qui travaillent régulièrement avec des victimes. Elle vise à maximiser la maîtrise des éléments vus précédemment, mais aussi à peaufiner sa connaissance des nouvelles modalités d'intervention. Elle vise, enfin, à permettre aux participants de présenter un cas réfractaire au groupe afin d'en recevoir du feedback et d'échanger sur les autres cas présentés.

Pour connaître les détails de cette formation, [cliquez ici >>](#)
Pour télécharger la fiche d'inscription, [cliquez ici >>](#)

Assemblée générale annuelle 2014

L'AGA annuelle de l'Association a été fixée au **18 juin 2014** en après-midi. Elle aura lieu à la Grande Bibliothèque, au 475, boulevard de Maisonneuve Est à Montréal. Tous les détails vous parviendront sous peu. Inscrivez dès maintenant cette date à votre agenda!



Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

30 ANS
1984-2014

30^e anniversaire de l'AQPV

Cette année marque les 30 ans d'existence de l'Association! Le **30 septembre prochain** sera l'occasion de souligner cet anniversaire avec nos membres et nos partenaires. Plus de détails vous parviendront prochainement, mais réservez dès lors cette date à votre agenda!





Place aux membres et partenaires

Le www.agressionsexuellemontreal.ca

Le 4 décembre dernier, la **Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal** lançait le site www.agressionsexuellemontreal.ca. Cet outil vise à aider les intervenantes et intervenants du milieu communautaire et des réseaux de la santé et des services sociaux, de la sécurité publique, de la justice et de l'éducation à accueillir et à orienter les victimes et les survivantes et survivants d'agression sexuelle vers les ressources les plus appropriées.

Le www.agressionsexuellemontreal.ca fournit aussi aux intervenantes et intervenants l'information nécessaire pour répondre aux multiples questions qui surviennent dans le cadre de leur travail : quoi faire en cas de dévoilement par une victime récente, une survivante adulte d'abus sexuel ou un enfant ? Où diriger la victime ? Quelles attitudes privilégier ou éviter ? Si la victime est un homme, une personne sourde, si elle ne parle ni le français ni l'anglais, si elle a été intoxiquée, si elle a été victime de harcèlement sexuel au travail, où devrait-on la diriger ?

M^{me} Marie-Hélène Blanc, directrice générale de l'AQPV, a fait partie du Comité d'encadrement et de révision du site. Fruit d'un travail de concertation de plus d'une année entre tous les organismes membres de la Table et d'un vaste processus de consultation dans différents milieux, le site Internet offre :

- un bottin des ressources sur l'Île de Montréal qui permet d'effectuer des recherches avancées ;
- un portrait du réseau des services communautaires et publics ;
- des informations pour les victimes et leurs proches traduites en anglais et en langue des signes québécois (vidéos LSQ) ;
- des fiches thématiques sur les violences sexuelles ;
- une description du cadre législatif et des procédures judiciaires.

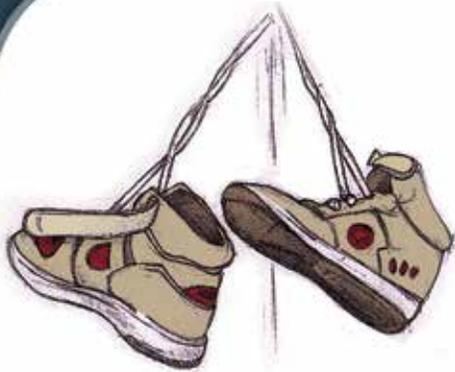
Nous vous invitons à visiter le site pour découvrir toutes ses fonctionnalités !



Un projet, une initiative,
une ressource,
une activité à promouvoir?

Faites-le connaître!

Cet espace vous
est réservé!



Flash juridique

Projet de loi C-13

Le 20 novembre 2013, l'honorable Peter MacKay, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-13: Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur la concurrence et la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle (titre abrégé: «Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité»).

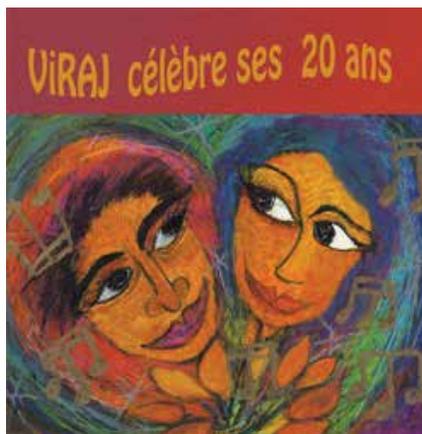
Le Code criminel serait donc modifié afin de:

- créer une nouvelle infraction pour interdire la distribution non consentie d'images intimes;
- ordonner au juge chargé de la détermination de la peine de voir si oui ou non la personne déclarée coupable de la nouvelle infraction devrait être assujettie à une ordonnance d'interdiction qui limiterait son utilisation d'Internet pour une période donnée;
- autoriser un juge à ordonner le retrait d'une image intime des sites Web si la personne qui y est représentée n'a pas consenti à l'affichage de l'image;
- permettre à un juge d'ordonner un dédommagement après une déclaration de culpabilité pour permettre à la victime de recouvrer les frais engagés pour faire retirer les images d'Internet ou des médias sociaux;
- donner au tribunal le pouvoir de saisir les biens se rapportant à l'infraction, comme les ordinateurs et les appareils mobiles, ou d'en ordonner la confiscation;
- préciser qu'un juge peut rendre une ordonnance d'engagement (de ne pas troubler l'ordre public) là où il y a des motifs raisonnables de croire qu'un individu commettra la nouvelle infraction;
- veiller à ce que le conjoint ou la conjointe de la personne accusée puisse témoigner contre elle devant le tribunal.

Pour connaître tous les détails du projet de loi, [cliquez ici >>](#) La Bibliothèque du Parlement a également produit un résumé législatif du projet de loi C-13 qu'il est possible de consulter en [cliquant ici >>](#)

ViRAJ célèbre ses 20 ans!

Le **programme ViRAJ**, programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes et de promotion des relations égalitaires, a été diffusé dans sa première version en 1994. Élaboré par M^{me} Francine Lavoie, professeure à l'École de psychologie de l'Université Laval, le programme a fait l'objet d'une révision majeure en 2009, avec l'intégration de la formule du théâtre-forum de même que l'ajout de nouvelles stratégies pédagogiques et de nouveaux thèmes.



Afin de célébrer ses 20 ans, l'équipe ViRAJ vous convie à assister au cours de l'année 2014 à des activités et à consulter les capsules d'information qui mettront en valeur ses travaux et réflexions. Pour en savoir davantage, [cliquez ici >>](#)

La clientèle cible de ViRAJ est composée des jeunes de 14 et 15 ans fréquentant la troisième année du secondaire. Le Programme comporte deux rencontres d'animation en groupe mixte sur la vie de couple et quatre activités complémentaires, dont la rédaction d'une lettre de soutien à une victime. Les thèmes sont : 1) Respect ou contrôle et 2) Droits, liberté ou contrôle. Il comprend également des informations légales sur le consentement à la relation sexuelle et sur les conséquences de la violence.



Capsule historique

Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'Union européenne

Début mars 2014, l'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** rendait public un nouveau rapport présentant les résultats de la plus grande enquête mondiale sur la violence à l'égard des femmes et révélant l'étendue des abus dont les femmes sont victimes chez elles, au travail, en public et en ligne.

Le rapport est basé sur des entretiens réalisés auprès de 42 000 femmes issues des 28 États membres de l'Union européenne (UE). Tout en démontrant la vaste prévalence de la violence à l'égard de femmes adultes, le rapport détaille également les actes de violence physique et sexuelle vécus par les femmes pendant leur enfance. Les réponses obtenues suite à l'enquête permettent de tirer les conclusions suivantes :

- **33%** des femmes, soit 62 millions, ont été victimes de **violence physique et/ou sexuelle** depuis l'âge de 15 ans ;
- **22%** ont fait l'objet de **violence physique et/ou sexuelle perpétrée par un(e) partenaire intime** ;
- **5%** des femmes ont été **violées**. Près d'une femme sur 10 qui a fait l'objet de violences sexuelles perpétrées par une personne autre qu'un(e) partenaire indique que l'incident le plus grave a été perpétré par plusieurs auteurs ;
- **43%** des femmes interrogées ont vécu une certaine forme de **violence psychologique** perpétrée par un(e) partenaire actuel(le) ou ancien(ne) telle que l'humiliation en public, l'interdiction de sortie ou la séquestration, l'obligation de regarder du matériel pornographique, et des menaces de violence ;
- **33%** ont été victimes de **violences physiques ou sexuelles** commises par un(e) adulte **pendant leur enfance**. Parmi les victimes de violence sexuelle pendant l'enfance, **12%** ont vécu des actes **dont la moitié étaient commis par des hommes qu'elles ne connaissaient pas** ;
- **18%** des femmes ont été victimes de **traque furtive (« stalking »)** depuis l'âge de 15 ans, et **5%** au cours des 12 mois précédant l'entretien. Ceci correspondrait à 9 millions de femmes dans l'UE. **21%** des femmes qui en ont fait l'objet ont dit que la traque a duré plus de deux ans ;
- **11%** des femmes ont reçu des avances déplacées sur les réseaux sociaux ou des courriels ou textos (SMS) à caractère sexuellement explicite. **20%** des jeunes femmes (18-29 ans) ont été victimes d'un tel **cyberharcèlement** ;
- **55%** des femmes ont été victimes d'une forme quelconque de harcèlement sexuel. **32%** des victimes de **harcèlement sexuel** ont déclaré que l'auteur était un(e) supérieur(e) hiérarchique, un(e) collègue ou un(e) client(e) ;
- **67%** **n'ont pas signalé** à la police ou à un autre organisme l'acte le plus sévère de violence commise à leur égard par un(e) partenaire.

L'enquête indique que les décideurs politiques doivent reconnaître l'ampleur de la violence à l'égard des femmes et garantir que les réponses apportées couvrent les besoins et les droits de toutes les victimes de violence à l'égard des femmes non seulement en théorie, mais aussi en pratique.



Capsule «hors-frontières»



Pour consulter les résultats en bref, en français, [cliquez ici >>](#)

Pour consulter le rapport détaillé, en anglais, [cliquez ici >>](#)



Parutions

**Violences envers les femmes
2014**

Sous la direction de Maryse Rinfret-Raynor, Élisabeth Lesieux, Marie-Marthe Cousineau, Sonia Gauthier et Elizabeth Harper
Presses de l'Université du Québec



**Les services aux victimes au Canada: feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires 2011-2012
2014**

Statistique Canada



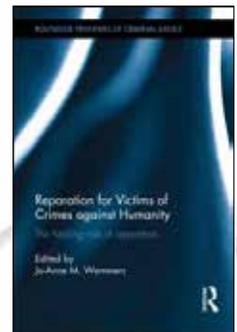
**Femmes en criminologie
2014**

Ressources et vous
Société de criminologie du Québec



**Reparation for Victims of Crimes against Humanity. The Healing Role of Reparation
2014**

Jo-Anne M. Wemmers
Routledge



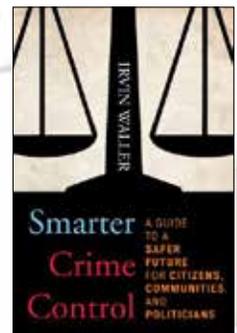
**Quelle place pour les victimes dans le système de justice?
2014**

Porte Ouverte, vol. XXVI, n°2
Association des services de réhabilitation sociale du Québec



**Smarter Crime Control: A Guide to a Safer Future for Citizens, Communities, and Politicians
2013**

Irvin Waller
Rowman & Littlefield Publishers



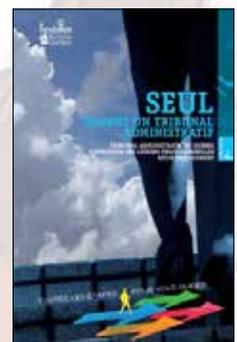
**La criminologie, 6^e édition
2014**

Maurice Cusson
Éditions Hachette

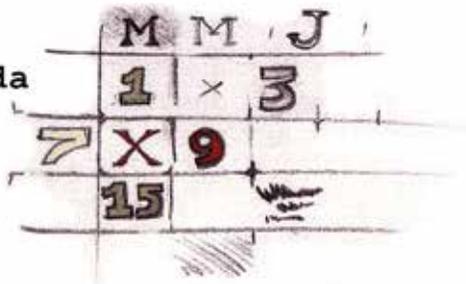


**Seul devant un tribunal administratif
2013**

Fondation du Barreau du Québec



À l'agenda



- **Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2014**
Agir

Du 6 au 12 avril 2014
[Pour information >>](#)

- **Marche de soutien et de mobilisation pour les victimes d'agression sexuelle**
Grâce à des ressources adaptées, il devient possible d'AGIR!

Organisée par le CRIPHASE et S.H.A.S.E.

Le 6 avril 2014 à 12h – Point de rassemblement au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, Montréal
[Pour information >>](#)

- **Colloque**
Les femmes à la marge

Organisé par l'équipe Victimes, droits et société du CICC en collaboration avec le Bouclier d'Athéna et le CAVAC de Laval

Le 11 avril 2014 au Pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal, 3150, rue Jean-Brillant, local C-3061, Montréal
[Pour information >>](#)

- **Conférence**
Joining Together: An International Conference on Child Maltreatment

Organisée par la Canadian Child Abuse Association

Du 4 au 7 mai 2014 au Carriage House Inn, Calgary, Alberta
[Pour information >>](#)

- **Colloque Deux Mille**
Protection et réinsertion; deux mandats communs ou distincts?

Organisé par le Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles de l'Estrie et le Service d'aide en prévention de la criminalité

Du 5 au 7 mai 2014 au Manoir des Sables, Orford
[Pour information >>](#)

- **2^e Séminaire sur la maltraitance**
Vers une pratique bienveillante

Organisé par le Centre d'expertise sur la maltraitance du Centre jeunesse de Montréal — Institut universitaire

Le 8 mai 2014 au Pavillon Jean-Brillant de l'Université de Montréal
[Pour information >>](#)

- **Journée sur la violence faite aux femmes**
Comprendre la violence faite aux femmes — De nouveaux problèmes? De nouvelles stratégies!

Organisée par l'Institut québécois de sexologie clinique

Le 29 mai 2014 au Embassy Plaza, 1003, boul. Curé-Labelle, Laval
[Pour information >>](#)

- **Conférence pour les victimes de la conduite avec facultés affaiblies**

Organisée par MADD Canada — Bureau régional du Québec

Le 31 mai 2014 à l'Hôtel Sheraton, 2440 Autoroute des Laurentides, Laval

Pour information: 877 392-6233 ou mcmorin@madd.ca

- **Journée thématique sur le harcèlement psychologique**
De la prévention à la résolution

Organisée par la Commission des normes du travail

Le 12 juin 2014 à l'Hôtel Plaza Québec, 3031, boul. Laurier, Québec
[Pour information >>](#)

- **ICSA Annual International Conference**
Governments, Human Rights and the Cult Phenomenon

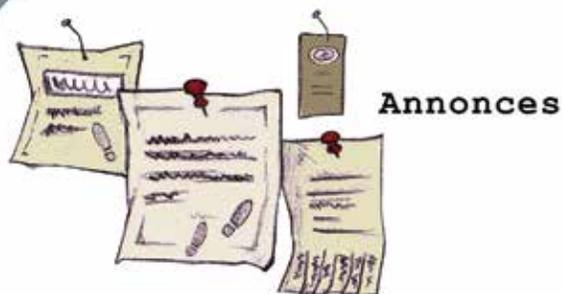
Organisée par l'International Cultic Studies Association en collaboration avec Info-Secte

Du 3 au 5 juillet 2014 à Washington, DC
[Pour information >>](#)

- **International Family Violence and Child Victimization Research Conference**

Organisée par le Family Research Laboratory et le Crimes Against Children Research Center de l'Université du New Hampshire

Du 13 au 15 juillet 2014 à Portsmouth, New Hampshire
[Pour information >>](#)



Annonces

NOUVEAU SITE POUR L'AGIDD-SMQ

L'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) vous invite à visiter son nouveau site Internet au www.agidd.org afin d'en connaître davantage sur sa mission, ses grands principes et orientations, ses actions et publications. À la page d'accueil, une personne vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale ayant des questions sur ses droits pourra s'orienter rapidement vers le groupe de promotion et de défense des droits de sa région. Les nouvelles les plus récentes sont aussi mises en vedette ainsi que les prix Orange et Citron, la formation L'Autre côté de la pilule et le volet promotion-vigilance des droits.

SITE INTERNET DE L'OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS SUR LA MALTRAITANCE ENVERS LES ENFANTS

En janvier dernier, l'Observatoire québécois sur la maltraitance envers les enfants mettait en ligne son site web au <http://observatoiremaltraitance.ca>. L'Observatoire a été créé dans le but d'améliorer les services offerts aux enfants victimes de maltraitance ou à risque de l'être en offrant un espace sans frontières de soutien aux professionnels, aux intervenants, aux gestionnaires, aux décideurs, aux universitaires, enfin à toutes les personnes qui travaillent ou s'intéressent aux enfants victimes et à leur famille. Le site de diffusion offre un accès universel à une source d'information spécialisée, fiable et à jour ainsi qu'à un réseau de collaboration dans le domaine de la maltraitance envers les enfants.

Source: *INFO-HEBDO*, bulletin de l'Association des centres jeunesse du Québec, no 471, janvier 2014.

PENSEZ CYBERSÉCURITÉ

Conçu à l'intention des parents et des jeunes par Sécurité publique Canada, ce nouveau site Internet fournit des renseignements, des conseils et des outils sur la cyberintimidation et la diffusion non consensuelle d'images intimes en ligne. Il présente aussi les répercussions sociales et les conséquences juridiques possibles de ce type de violence. Pour le consulter, [cliquez ici >>](#)

Un poste à combler, une annonce à partager,
un message à faire circuler ?

Faites-le savoir!

Cet espace vous est réservé!

**Des commentaires ?
Des suggestions ?
Des réactions ?**

Communiquez avec Katia Leroux
au klerox@aqpv.ca

**Prochaine parution
de L'INFO PV : juin 2014**

Date de tombée des articles
et autres nouvelles :
15 mai 2014

Dans L'INFO PV, la forme masculine désigne, lorsque le
contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Coordination : Katia Leroux
Turbine graphique.ca
Graphisme : Maryse Boutin
Illustrations : Marie-Claude Serra

Dépôt légal — 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1911-9607